

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département du Gers

Syndicat Mixte des 3 Vallées

Nombre de membres

En exercice : 89
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille VINGT SIX, le 12 février

Date de Convocation : 22 janvier 2026

Objet

**Gestion du bassin versant
de la rivière GERS
Programmation année
2026 – travaux de gestion
du bassin versant**

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à PAVIE, sous la présidence de M. Etienne SAVARY, Président.

Membres présents : Mme, MM : ALFENORE, AUTIE, BLAY, COUDERC, DAUZIER, EVERLET, FALCO, JACQUART, LABORDE, MICHELIN, MOTTA, ROUCOLLE, ROY, SEMPASTOUS, SERES, URIZZI.

Ont reçu pouvoir de vote en leur noms : M.SAVARY de M.DUCOS Alain, M.ROUCOLLE de Mme BIGNON Edith, M.ALFENORE de M.BROQUA Thierry.
M.ALFENORE est nommé secrétaire.

Le Président rappelle que le Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la rivière GERS, qui a constitué la ligne directrice de l'action du SM3V pour les années 2021 à 2025, est déclaré d'intérêt général par arrêté inter préfectoral n°32-2021-06-03-00003 du 03 juin 2021. Une demande de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général est actuellement en cours de validation par le service Eau et Risques de la Direction Départementale des Territoires du Gers.

Le financement des travaux envisagés pour l'année 2026 peut être, pour partie, assuré par des aides de partenaires institutionnels.

Il soumet alors à l'approbation de l'assemblée le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous, et lui demande l'autorisation de solliciter des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie et du Département des Hautes-Pyrénées.

	Département GERS (€ TTC)	Département Hautes-Pyrénées (€ TTC)	TOTAL €
Dépenses			
Travaux d'entretien sélectif/ponctuel	61 000,00 €	10 000,00 €	71 000,00 €
Travaux amélioration transport sédimentaire et de la continuité longitudinale du facies d'écoulement		27 500,00 €	27 500,00 €
Travaux restauration / ZH	102 000,00 €	0,00 €	102 000,00 €
Total dépenses	163 000,00 €	37 500,00 €	200 500,00 €
Recettes			
Agence de l'Eau Adour Garonne	81 500,00	18 750,00	100 250,00
Département 32	0,00	0,00	0,00
Département 65	0,00	5 500,00	5 500,00
Région Occitanie	10 200,00	2 750,00	12 950,00
Autofinancement	71 300,00	10 500,00	81 800,00
Total recettes	163 000,00	37 500,00	200 500,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE, considérant que l'ensemble des dépenses n'est pas soumis à récupération de la T.V.A. ou du F.C.T.V.A. et que les aides sont sollicitées sur le montant T.T.C.

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement 2026, portant sur les travaux de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la rivière Gers.

ARTICLE 2 : DE DELEGUER le Président, pour solliciter des subventions destinées au financement des actions figurant au plan de financement ci-dessus, auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du département des Hautes-Pyrénées, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie.

Le Président,

Etienne SAVARY

